



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 septembre 2023

Original : anglais et français

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-quatrième session**  
6–17 novembre 2023

## **Rapport national soumis en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

**Canada**

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



## **I. Introduction**

1. Les droits de la personne sont intrinsèques à l'identité canadienne, et assurer leur respect exige une réelle approche intergouvernementale. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) du Canada restent déterminés à renforcer la promotion et la protection des droits de la personne à l'échelle nationale et internationale. Une base solide en matière de droits de la personne nous permet de mieux répondre à des crises majeures, comme la pandémie de la COVID-19, et de surmonter les défis actuels.

## **II. Méthodologie et processus d'engagement**

2. Ce rapport fournit des exemples de mesures adoptées par les gouvernements FPT pour répondre à certaines des questions soulevées lors du troisième examen périodique universel (EPU) du Canada. L'annexe 1, qui présente les recommandations reçues en 2018, et le document de base du Canada devraient être lus conjointement avec le rapport.

3. Le Canada a partagé une ébauche de ce rapport avec des organisations de la société civile (OSC), des partenaires autochtones et des commissions des droits de la personne. Un résumé de leurs commentaires est joint à l'annexe 2. Les ministres FPT responsables des droits de la personne ont aussi rencontré ces parties prenantes (PP) et partenaires en juin 2023 pour discuter des priorités et défis en matière de droits de la personne. Des consultations additionnelles seront organisées après que le Canada aura reçu et pris connaissance des recommandations.

## **III. Mise en œuvre : Développements, réalisations et défis depuis le troisième EPU**

### **A. Instruments internationaux relatifs aux droits de la personne**

#### **Mécanismes de mise en œuvre et suivi des recommandations de l'Organisation des Nations Unies (ONU)**

4. En 2020, les gouvernements FPT ont approuvé un protocole de suivi des recommandations reçues des organes internationaux des droits de la personne et une stratégie visant à améliorer l'engagement auprès des PP. Ils ont également convenu d'officialiser un nouveau forum ministériel de dialogue sur les droits de la personne. Le nouveau Forum des ministres des droits de la personne s'est réuni pour la première fois en juin 2023. Il complète les mécanismes de coordination FPT existants décrits plus en détail dans le document de base du Canada.

#### **Engagement auprès des mécanismes et des organes internationaux de défense des droits de la personne**

5. En 2022, le Canada a comparu devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU pour l'examen de ses cinquième et sixième rapports périodiques combinés. Pour appuyer l'analyse des observations finales reçues, des séances d'engagement ont été organisées entre les hauts fonctionnaires FPT et les enfants et les jeunes, les défenseurs des enfants et des jeunes, les OSC, les CDP et les partenaires autochtones. Des discussions sur les observations finales ont également eu lieu durant le Forum FPT des ministres sur les droits de la personne, en juin 2023.

6. Le Canada est un chef de file au sein de l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones. Une délégation officielle participe à chaque session annuelle. Le Canada contribue activement au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones en contribuant à ses rapports et études, en suivant les recommandations pertinentes, en participant aux sessions annuelles et en célébrant l'engagement des pays.

7. Durant les récentes sessions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH), le Canada a travaillé en étroite

collaboration avec ses partenaires autochtones pour s'assurer que leurs points de vue et priorités soient pris en compte lors de la négociation des résolutions.

8. Le Canada a lancé une invitation permanente pour les visites des procédures spéciales de l'ONU. Depuis son dernier EPU, le Canada a accueilli plusieurs visites officielles, dont celle du Rapporteur spécial sur le droit à la santé physique et mentale (2018), de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées (2019), du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des substances et déchets dangereux (2019) et du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (2023).

9. Le Canada dirige la résolution annuelle sur la violence contre les femmes et les filles (VFF) au CDH, démontrant son engagement en faveur de la promotion et la protection de l'égalité des genres et des droits des femmes. En 2019 et 2022, le Canada a renouvelé et élargi le mandat du Rapporteur spécial sur la VFF, et a joué un rôle de premier plan dans le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant de l'ONU sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

### **Adhésion et ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne**

10. En 2018, le Canada a accédé au Protocole facultatif à la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

11. En 2019, le Canada a ratifié le Protocole relatif à la *Convention sur le travail forcé* et la *Convention sur l'inspection du travail* de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

12. En 2023, le Canada a ratifié la *Convention sur la violence et le harcèlement* de l'OIT.

13. Les gouvernements FPT poursuivent leurs discussions concernant l'adhésion potentielle du Canada à la *Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme* (Convention de Belém do Pará). Des discussions subséquentes doivent toujours avoir lieu en ce qui a trait à l'adhésion potentielle au Protocole facultatif à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, et à la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*.

14. Le Canada est devenu un État partie au *Traité sur le commerce des armes* en 2019 après l'adoption de mesures législatives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre nationale des obligations reliées.

## **B. Droits des peuples autochtones**

### **Initiatives de réconciliation**

15. Le gouvernement du Canada (GC) a adopté une approche pangouvernementale fondée sur les distinctions pour mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR). Soixante-seize appels relèvent de la responsabilité du GC ou sont partagés avec les PT et d'autres partenaires. Plus de 85% de ces appels ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

16. Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), publié en 2019, contient 231 appels à la justice adressés aux gouvernements FPT et municipaux, aux instances autochtones, aux prestataires de services sociaux, à l'industrie, aux médias et à l'ensemble des Canadiens. En réponse à l'Enquête, les partenaires autochtones et les gouvernements FPT ont lancé simultanément le *Plan d'action national 2021 pour les femmes et les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées* et la *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*. Leur collaboration continue a mené à la publication du premier Rapport d'étape sur le Plan d'action national en 2022. Des rapports d'étapes sur les engagements fédéraux sont publiés chaque année. En 2023, un représentant ministériel spécial a fourni des conseils et des recommandations basés sur des consultations avec les survivants, les familles, les partenaires et les organisations. La

première Table ronde des dirigeants et partenaires autochtones et des ministres FPT sur les femmes, les filles et les personnes autochtones 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées a eu lieu en 2023. Les participants ont partagé les leçons apprises, les progrès et les domaines d'amélioration et ont souligné l'importance de l'engagement au niveau communautaire dans tous les efforts de réponse.

17. L'objectif de la *Loi sur les langues autochtones* (2019) est de soutenir les efforts des peuples autochtones pour se réappropriier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones. La Loi contient des mécanismes, dont faciliter la coopération avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones et les gouvernements PT; établir des mesures pour faciliter la prestation de financement adéquat, durable et à long terme; permettre aux institutions fédérales d'offrir l'accès aux services dans les langues autochtones, là où la capacité et la demande existent, et créer un Commissariat aux langues autochtones qui représente les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Commissariat a pour mandat d'appuyer les efforts des peuples autochtones et de présenter un rapport annuel portant sur l'utilisation des langues autochtones et les progrès réalisés par les peuples autochtones dans la revitalisation de leurs langues.

18. Le GC consulte les PT et les peuples autochtones en tant que partenaires dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, lancé en 2019. Le GC rencontre annuellement lors des réunions du Comité de direction du Cadre les partenaires pour discuter de la gouvernance et de leurs priorités.

19. En novembre 2019, la Colombie-Britannique est devenue le premier gouvernement au Canada à adopter une loi établissant un cadre de mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU. Cette loi exige que, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, toutes les lois, nouvelles et existantes, soient rendues conformes à la Déclaration de l'ONU et qu'un rapport d'étape sur les lois de la Colombie-Britannique et le plan d'action soit préparé annuellement. La Loi permet également la conclusion d'ententes où les pouvoirs décisionnels seraient partagés entre la province et les corps dirigeants autochtones. En juin 2021, la *Loi sur la Déclaration* a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. Cette loi exige que le GC, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prenne toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration de l'ONU; qu'il prépare et mette en œuvre un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration de l'ONU et qu'il rende compte des progrès réalisés annuellement.

20. En juin 2023, le GC a publié un plan d'action, élaboré en partenariat avec les peuples autochtones, afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration de l'ONU). Dans le cadre de ce plan d'action, des efforts de consultation et de coopération ont été déployés à grande échelle et de manière inclusive, notamment avec des organisations autochtones nationales et régionales, des détenteurs de droits autochtones, des nations autonomes et des nations signataires de traités modernes, des organisations de femmes et de jeunes, des personnes autochtones 2ELGBTQQIA+ et des populations autochtones urbaines. Le plan d'action comprend 181 mesures précises visant à faire respecter et progresser les droits de la personne des peuples autochtones, à lutter contre les injustices, les préjugés, la violence, le racisme systémique et la discrimination et à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

21. En 2022, le GC a nommé une Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et lieux de sépulture anonymes en lien avec les pensionnats indiens, chargée de travailler en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, d'engager un dialogue dirigé par les Autochtones et centré sur les survivants. La même année, le Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures non marquées est créé. Il constitue une source indépendante et fiable de conseils techniques pour les communautés dans leurs efforts pour localiser, identifier, honorer et commémorer les enfants décédés sous la responsabilité des pensionnats indiens.

### **Lutte contre les inégalités dans la Loi sur les Indiens**

22. La suppression du seuil de 1951 de la *Loi sur les Indiens* est entrée en vigueur en 2019, à la suite d'un vaste engagement national auprès des Premières Nations, éliminant

toutes les inégalités fondées sur le sexe connues dans la disposition relative à l'inscription de la Loi.

### **Initiatives sociales et de santé**

23. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés (2022) de Nutrition Nord Canada aident les partenaires autochtones et nordiques à organiser des activités tenant compte des besoins locaux des communautés isolées et priorisent les initiatives soutenant les plus vulnérables, comme la livraison de nourriture par bateau, les programmes de repas, les clubs d'achat et le renforcement des réseaux de sécurité sociale.

24. En mémoire de Jordan River Anderson, le principe de Jordan est une obligation légale de veiller à ce que tous les enfants des Premières Nations aient accès aux soutiens et aux services de santé, d'éducation et sociaux dont ils ont besoin sans retard ou perturbation induite. De mai 2018 à février 2023, il a approuvé plus de 2,47 millions de produits et services pour les enfants des Premières Nations. L'Initiative de l'enfant inuit d'abord (ICE inuit) veille à ce que les enfants inuits aient accès aux produits, aux services et aux mesures de soutien essentiels financés par le gouvernement en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, et ce, au moment où ils en ont besoin. Le budget de 2019 a annoncé 220 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer une approche axée sur l'enfant d'abord pour les Inuits. D'avril 2019 à février 2023, le GC a approuvé 149 855 produits et services de la FCI destinés aux Inuits. En mémoire de Joyce Echaquan, le Principe de Joyce vise à garantir à tous les peuples autochtones le droit à un accès équitable aux services sociaux et de santé. En 2023, un rapport final intitulé *Ce que nous avons entendu : Visions pour les dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions* a été publié et résumait les commentaires que le Canada a reçus des peuples autochtones sur la façon d'améliorer l'accès à des services de santé sécuritaires, culturellement pertinents et de grande qualité.

25. Le GC et les peuples autochtones ont élaboré conjointement la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (2020). Elle affirme le droit inhérent des Premières Nations, des Inuits et des Métis d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille. Cette loi, dont l'objectif est de réduire le nombre d'enfants et de jeunes autochtones pris en charge, appuie les peuples autochtones pour concevoir et offrir des modèles de services à l'enfance et à la famille répondant à leurs besoins.

26. Depuis 2022, le GC investit des fonds soutenant des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 589 collectivités des Premières Nations desservant environ 470 000 personnes. Les Premières Nations ont lancé 1 058 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, comprenant de nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées et des lagunes, des projets de rénovation ou de mise à niveau des infrastructures existantes, des études de faisabilité et des projets de conception, ainsi que des projets et des initiatives de soutien. Ceci a permis le remplacement et la rénovation des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, le renforcement des capacités en formant des opérateurs, la levée d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et a évité des avis à long terme. Un accord de transfert de services avec les Premières Nations a d'ailleurs été signé, créant l'Autorité hydraulique des Premières Nations de l'Atlantique, leur confiant le contrôle de la gestion de l'eau et des eaux usées.

27. Le GC a élaboré conjointement trois stratégies de logement fondées sur les distinctions avec des OAN des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui financent l'amélioration et l'élargissement du logement des Autochtones au Canada. Ces stratégies sont axées sur la construction et la réparation de logements dans les communautés autochtones, le soutien des visions autochtones de l'autodétermination et l'obtention de meilleurs résultats sociaux et économiques pour les communautés autochtones.

### Programme d'aide à la gestion des urgences

28. Le Programme d'aide à la gestion des urgences du GC finance des services relevant des quatre piliers de la gestion des urgences – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – pour les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves.

29. Le programme Fire Smart, créé en 2019 dans le cadre du Programme, renforce les compétences des collectivités des Premières Nations en matière de prévention et de préparation des feux de forêt, et s'inspire des connaissances autochtones sur l'environnement et le terrain local afin d'améliorer la planification, la préparation et l'intervention en cas de feux de forêt. En 2022, les urgences sanitaires sont devenues admissibles à un financement pour offrir des services vitaux et un soutien médical essentiel.

### Éducation et initiatives culturelles

30. Depuis 2019, le GC et ses partenaires des Premières Nations ont collaborativement établi une approche en matière de financement et de politique de l'éducation, afin de mieux répondre aux besoins des élèves vivant dans les réserves. Celle-ci prévoit un financement prévisible au moyen d'un modèle fondé sur une formule comparable aux investissements des provinces en éducation, et comprend des investissements supplémentaires dans les programmes linguistiques et culturels, la maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans et le soutien aux programmes avant et après l'école.

31. Le GC a mis en œuvre trois stratégies fondées sur les distinctions à l'appui de l'enseignement postsecondaire chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces dernières offrent aux bénéficiaires la souplesse nécessaire pour financer les étudiants, les établissements, ainsi que les programmes et les services, tels que l'élaboration de programmes d'études ainsi que d'autres initiatives prioritaires pour répondre à leurs besoins particuliers (p. ex., augmenter le nombre de diplômés dans des domaines précis pour combler les lacunes du marché du travail local).

32. En 2022, le GC a lancé le programme d'éducation des adultes des Premières Nations, qui aide les élèves qui cherchent à terminer ou à améliorer leurs études secondaires dans les réserves et qui renforce la vision des Premières Nations en matière d'apprentissage continu.

33. L'Île-du-Prince-Édouard reconnaît et honore l'histoire des Mi'kmaq dans le cadre d'un programme de signalisation lancé pendant la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones en 2020. Vingt-neuf enseignes et noms de lieux Mi'kmaq ont été installés dans l'ensemble de la province depuis.

34. En 2021, l'Alberta a renoncé indéfiniment aux frais pour les peuples autochtones qui souhaitent récupérer leurs noms traditionnels. Les personnes autochtones peuvent utiliser leur certificat de changement de nom légal pour mettre à jour d'autres documents, y compris les certificats de naissance, les permis de conduire et les cartes d'identité provinciales.

35. En 2022, la Nouvelle-Écosse a promulgué la *Mi'kmaw Language Act* pour reconnaître le micmac comme langue maternelle de la Nouvelle-Écosse. La Loi assure le soutien du gouvernement pour la préservation, la revitalisation, la promotion et la protection de la langue micmaque pour les générations à venir, et engage la Nouvelle-Écosse à collaborer étroitement avec les communautés micmaques pour élaborer une stratégie pluriannuelle de revitalisation de la langue.

36. Le *Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027* du Québec prévoit plusieurs mesures visant la persévérance et la réussite scolaire des étudiants autochtones, dont le développement de formations autoportantes pour la transmission des langues autochtones. Ces dernières permettront de former davantage de professionnels en mesure d'enseigner une langue autochtone, ainsi que de locuteurs de ces langues.

37. Le Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>ème</sup> année de la Saskatchewan, *Inspirer la réussite : cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année*, guide les orientations stratégiques pour toute action liée à l'éducation des Premières Nations et des Métis. *Inspirer la réussite* soutient l'infusion de contenu, de perspectives et de modes de

connaissance autochtones dans les programmes renouvelés pour le bénéfice de tous, l'enseignement des cultures, des langues et des histoires autochtones en classe, l'établissement de relations positives, la réconciliation et l'enseignement obligatoire des traités.

### **Initiatives en matière d'emploi et de développement économique**

38. Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones du GC, lancé en 2019, est conçu pour aider les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs de carrière à long terme. Il vise une réduction de 25% de l'écart en matière d'emploi et de 50% l'écart en matière de compétences entre la population autochtone et la population non autochtone sur une période de dix ans. En 2020-2021, le programme a servi 31 743 clients, dont 51% étaient des femmes; 11 313 clients ont trouvé un emploi (47% de femmes) et 2 212 clients sont retournés à l'école (60% de femmes).

39. En 2020, le Manitoba a conclu un partenariat avec Futurpreneur Canada afin d'aider les entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans à créer, lancer et développer de nouvelles entreprises dans la province. Le programme comble une lacune dans les services destinés aux jeunes entrepreneurs, notamment en fournissant des services sur mesure pour éliminer les obstacles à la réussite auxquels sont confrontés de nombreux Noirs et Autochtones.

40. Lancé en 2022, le Fonds d'initiatives autochtones IV est un programme quinquennal d'aide financière du Québec pour les communautés autochtones sur son territoire. Il soutient l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes autochtones en finançant des projets de démarrage ou de développement d'entreprise, de recyclage et de virage numérique pour un projet entrepreneurial.

## **C. Éducation et emploi**

### **Éducation**

41. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont élaboré des politiques visant à garantir la disponibilité des produits menstruels dans les écoles et à intégrer dans leurs programmes scolaires une éducation complète et actualisée en matière de santé sexuelle et de reproduction. L'Alberta finance l'initiative Period Promise, qui distribue gratuitement des produits menstruels dans les écoles situées dans des zones vulnérables. La Colombie-Britannique a élaboré des guides à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire sur des sujets liés à la santé sexuelle et mentale, notamment le consentement, la violence fondée sur le sexe (VFS), les rapports sexuels protégés et les relations saines.

42. Depuis 2018, le Québec a rendu obligatoire un contenu d'éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Le contenu permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des attitudes et des comportements favorisant des relations équitables, le bien-être et la santé sexuelle et reproductive.

43. L'Ontario a lancé le Programme des accompagnateurs des élèves noirs en 2019. Ce programme, élaboré en collaboration avec des partenaires de la communauté noire et du secteur de l'éducation, crée des espaces inclusifs qui contribuent à démanteler les obstacles systémiques, à éliminer les disparités et à combler l'écart de rendement pour les élèves noirs. Un accompagnateur offre des soutiens et un mentorat aux étudiants éligibles, ainsi que des conseils aux dirigeants scolaires pour informer les changements systémiques au niveau de l'école et du conseil scolaire afin de s'assurer que les étudiants noirs se sentent bienvenus, aient un sentiment d'appartenance et vivent une meilleure expérience à l'école.

### **Initiatives en matière d'emploi et de travail**

44. En 2021, le GC a lancé un groupe de travail chargé d'entreprendre un examen complet de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, applicable aux lieux de travail sous réglementation fédérale, et de formuler des recommandations concrètes, indépendantes et fondées sur des données probantes en vue de moderniser et de renforcer le Cadre fédéral de l'équité en

matière d'emploi. Le groupe de travail a remis son rapport confidentiel au ministre du Travail en avril 2023.

45. La *Loi sur l'équité salariale* fédérale (2021) établit un régime proactif d'équité salariale pour environ 1,32 million de travailleurs dans les lieux de travail sous réglementation fédérale comptant 10 employés ou plus. Le *Règlement sur l'équité salariale* appuie la mise en œuvre de la Loi, en veillant à ce que les travailleurs des lieux de travail sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le Commissaire à l'équité salariale est chargé de l'administration et de l'application de la Loi et de ses règlements et fourni un soutien et des conseils sur la mise en œuvre de ce régime proactif d'équité salariale.

## **D. Pauvreté, logement et sécurité alimentaire**

46. La *Loi sur la stratégie nationale du logement* (2019) reconnaît le droit à un logement adéquat comme étant un droit humain fondamental affirmé dans le droit international. Elle oblige le GC à favoriser la réalisation progressive de ce droit et à élaborer et maintenir une stratégie nationale en matière de logement qui tienne compte des principes clefs d'une approche fondée sur les droits de la personne. Elle établit également des mécanismes de responsabilisation, de participation, de non-discrimination et d'inclusion avec la création du poste de Défenseur fédéral du logement, notamment mandaté à surveiller la mise en œuvre de la politique du logement et à évaluer ses répercussions sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables, et du Conseil national du logement, qui conseille le ministre désigné sur l'efficacité de la Stratégie nationale sur le logement.

47. Le GC et l'Inuit Tapiriit Kanatami coprésident le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, créé en 2019, pour fournir une approche pangouvernementale à la question de l'insécurité alimentaire. Ce comité tire parti des contributions du GC et des organisations inuites, pour collaborer à l'avancement des objectifs et des actions partagés contenus dans un plan de travail conjoint, y compris le soutien de la Stratégie de sécurité alimentaire de l'Inuit Nunangat et l'élaboration d'un Programme alimentaire scolaire à l'échelle de l'Inuit Nunangat.

48. Le Programme d'abordabilité pour aider les familles à répondre à leurs besoins fondamentaux du Manitoba, lancé en 2022, comprend un Fonds pour la sécurité alimentaire qui soutient les banques alimentaires qui luttent contre l'augmentation des coûts de prestation des services alimentaires d'urgence. Une subvention distincte a également été accordée à Harvest Manitoba pour soutenir le réseau de banques alimentaires communautaires et d'agences partenaires.

## **E. Femmes et filles**

### **Femmes, paix et sécurité**

49. Le deuxième Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (2017-2022) du GC a été son principal mécanisme pour faire progresser la cause. Le Plan d'action favorise une approche pangouvernementale intégrée pour la mise en œuvre de politiques pertinentes à l'engagement du Canada dans les contextes fragiles et touchés par des conflits et à l'intérieur de ses propres frontières, telles que les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones.

### **Initiatives en matière d'emploi et de travail**

50. Depuis 2019, des semaines supplémentaires de prestations parentales de l'assurance-emploi sont offertes lorsque les parents partagent leurs prestations et leurs congés. L'objectif est de favoriser l'égalité entre les parents à la maison et au travail en encourageant ceux-ci à partager plus également la responsabilité d'élever leurs enfants.

51. En 2020, le Québec a modifié la *Loi sur les normes du travail* afin d'accroître la flexibilité et inclure des options plus diversifiées pour les congés parentaux, maternels et

paternels, dont de nouvelles mesures axées sur les parents qui adoptent, les naissances multiples et la monoparentalité.

52. En 2022, l'Île-du-Prince-Édouard a introduit des dispositions relatives à la transparence salariale dans la *Loi sur les normes d'emploi* pour protéger les droits des travailleurs et garantir que les offres d'emploi annoncées publiquement incluent des informations sur la rémunération prévue pour le poste.

### **Sécurité publique et maintien de l'ordre**

53. Dans le cadre de sa stratégie de maintien de l'ordre et de sécurité publique, le Manitoba a mis en œuvre des initiatives visant à améliorer l'accès à la justice en s'adressant aux communautés où les taux de violence sont élevés et en allégeant la charge de travail de la police. Cela comprenait la création du programme d'agents de sécurité, qui visait à améliorer la sécurité publique dans les communautés et les institutions désignées en permettant aux communautés de s'approprier et de se concentrer sur leurs propres objectifs de sécurité, tout en permettant à la police de se concentrer sur les crimes graves contre les biens, les drogues et les crimes violents.

54. Depuis 2020, l'Île-du-Prince-Édouard finance le programme Community Legal Information Rise, fournissant des conseils juridiques et du soutien aux personnes ayant subi des violences sexuelles et de la violence conjugale, et il a récemment été élargi pour inclure la violence entre partenaires intimes. L'intérêt supérieur de l'enfant fut codifié dans le droit provincial de la famille en 2021.

55. Depuis 2020, le Yukon offre un accès à des conseils juridiques indépendants et gratuits aux victimes de violence sexualisée et de violence entre partenaires intimes par le biais du Programme de conseils juridiques indépendants, ainsi qu'un accès à une représentation juridique indépendante et gratuite aux victimes de violence sexualisée lors des audiences associées à une demande de l'accusé pour la présentation de preuves liées à des dossiers de tiers ou à des antécédents sexuels.

### **Politique publique**

56. Par le biais du Programme de promotion de la femme, en 2021, le GC a investi dans des projets de changement systémique dans le cadre du Fonds d'intervention et de redressement féministe, ainsi que d'investissements dédiés à des projets visant à accroître le leadership des femmes autochtones et leur participation démocratique au sein de leurs communautés.

57. La loi *Protecting Choice for Women Accessing Health Care Act* (2018) de l'Alberta a établi des zones d'accès de 50 mètres autour des établissements d'avortement afin de protéger les femmes, les médecins et autres prestataires de services de santé qui tentent d'y accéder, contre les ingérences, le harcèlement et les menaces.

## **F. Violence faite aux femmes et aux enfants**

### **Données sur la VFS**

58. En 2018, le GC a facilité l'élaboration de trois enquêtes basées sur la population : l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), l'Enquête sur la sécurité individuelle dans la population étudiante postsecondaire et l'Enquête sur l'inconduite sexuelle sur le lieu de travail. Elles sont les premières enquêtes nationales à se concentrer sur les expériences de VFS au Canada et à refléter les différentes expériences vécues de la VFS au sein de diverses populations, notamment les femmes autochtones.

59. Le Yukon recueille et publie des données sur la VFS dans le cadre de l'ESEPP et participe à l'Enquête sur les comportements liés à la santé des enfants d'âge scolaire de l'Organisation mondiale de la santé depuis 2018.

60. La *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* du Québec vise la mise sur pied de projets pilotes de tribunaux spécialisés en matière de VFS et de violence conjugale, incluant la prise

en compte des réalités autochtones et l'implantation progressive des bracelets antirapprochement en contexte de violence conjugale.

#### **Plan d'action national pour mettre fin à la VFS**

61. En 2022, les ministres FPT responsables de la condition féminine ont lancé le premier Plan d'action national pour mettre fin à la VFS. Ce plan décennal établit un cadre d'action stratégique, au sein des gouvernements FPT et entre eux, pour soutenir les personnes victimes et survivantes et leurs familles, peu importe où elles vivent. Le plan décrit les possibilités d'action pour prévenir et traiter la VFS, dont la violence physique, sexuelle, psychologique, morale, financière, ou celle facilitée par la technologie.

62. En 2023, l'Île-du-Prince-Édouard a lancé Creating a Culture of Care, sa toute première stratégie visant à prévenir la VFS et à y répondre. Elle comprend trois domaines prioritaires : la prévention de la VFS, en particulier à l'égard des adultes, la réponse à la VFS et la coordination des réponses.

#### **Réforme de la justice pénale**

63. Le GC a modifié ses lois pénales pour renforcer les dispositions relatives au consentement, à l'admissibilité de la preuve et à la représentation juridique des plaignants, ainsi que certaines dispositions relatives à la libération sous cautionnement et à la détermination de la peine dans le contexte de la violence entre partenaires intimes. Une nouvelle loi veille d'ailleurs à ce que tous les juges des cours supérieures provinciales nouvellement nommés participent à la formation continue en matière de droit relatif aux agressions sexuelles.

64. Le Centre de renseignements criminels du Manitoba, créé en 2020, fournit des services et des produits de renseignements stratégiques, opérationnels et tactiques centralisés aux forces de l'ordre et au gouvernement par l'intermédiaire d'un centre d'excellence afin de répondre aux besoins en matière de renseignement et d'assurer la coordination des renseignements criminels et des analyses entre les administrations.

#### **Logement de transition**

65. Le Fonds national de co-investissement pour le logement du GC vise à créer et à réparer au moins 4 000 places d'hébergement pour les survivants de la VFS en 10 ans. Annoncé en 2020, le financement sur 5 ans de 12 refuges d'urgence dans les communautés autochtones et les territoires du Nord a été distribué par l'intermédiaire de l'Initiative de maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence familiale.

66. Les investissements dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones du GC ont permis la construction d'au moins 38 refuges et 50 nouveaux foyers de transition pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones fuyant la VFS.

### **G. Enfants et jeunes**

67. L'allocation canadienne pour enfants aide les familles canadiennes à assumer les coûts élevés liés à l'éducation des enfants. Au cours des cinq dernières années, cette prestation a aidé près de 3,5 millions de familles en leur accordant un versement mensuel non imposable. En juillet 2022, cette prestation a été indexée à l'inflation afin de compenser l'augmentation du coût de la vie, permettant ainsi aux parents d'avoir encore plus d'argent chaque mois. L'allocation a changé la donne pour neuf familles canadiennes sur 10, qu'il s'agisse de parents célibataires responsables des soins à leurs enfants ou de familles de la classe moyenne qui peinent à payer les frais de garde d'enfants. Cette prestation a même permis à plus d'un demi-million de personnes, dont 435 000 enfants, de sortir de la pauvreté.

### **Droits des enfants et des jeunes**

68. L'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant et un cours connexe en ligne, lancé par le GC en 2023, et basé sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* afin d'aider les fonctionnaires à prendre en considération les répercussions qu'un nouveau programme ou une nouvelle loi, politique ou initiative pourrait avoir sur les enfants.

69. En 2022, le Québec a modifié son Code civil pour préciser que les parents doivent exercer leur autorité sans violence.

70. En 2022, la Colombie-Britannique a modifié la *Child, Family and Community Service Act* et la *Adoption Act* afin d'y inclure les principes relatifs au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale qui s'appliquent à l'interprétation et à l'administration de ces lois. Ces modifications visent à protéger les enfants et les jeunes autochtones et à leur permettre de rester en contact avec leur culture et leur communauté.

### **Initiatives d'apprentissage et en matière de garde d'enfants**

71. Des investissements faits par le GC depuis 2021 ont permis la mise en place d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) avec les PT et les partenaires autochtones qui veille à ce que toutes les familles au Canada aient accès à des services de qualité, abordables, souples et inclusifs. Ces investissements permettront de créer environ 250 000 nouvelles places réglementées en garderie d'ici 2026.

72. Publié en 2018, le Cadre AGJE pour les enfants autochtones est un guide pour favoriser une expérience de qualité, souple et adaptée sur le plan culturel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

### **Protection en ligne des enfants et des jeunes**

73. En 2018, la Nouvelle-Écosse a adopté la *Intimate Images and Cyber-protection Act*. En 2022, un examen de la Loi a conclu qu'elle atteint ses objectifs de protection des citoyens contre la cyberintimidation et le partage non consensuel d'images intimes, tout en établissant un juste équilibre avec la liberté d'expression.

74. Des modifications à la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* du Yukon, adoptées en 2021, ajoutent l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle d'un enfant à la liste des crimes proscrits par la loi.

75. L'Île-du-Prince-Édouard a lancé le site web Cybersafe Care en 2021, un carrefour d'information à l'intention des parents, des soignants et des éducateurs pour leur apprendre à assurer la sécurité virtuelle des enfants et à enseigner l'utilisation sécuritaire de la technologie tout en profitant de celle-ci et des médias sociaux. La *Intimate Images Protection Act* a également été adoptée en 2021. Des informations et des aides juridiques communautaires ont été développées pour promouvoir la sensibilisation, et des mécanismes ont été créés pour donner effet aux outils législatifs visant à supprimer le partage d'images intimes non-consensuel.

### **Politique de la jeunesse et rapport sur l'état de la jeunesse**

76. La politique jeunesse du GC, lancée en 2019 à la suite d'une conversation nationale avec plus de 5 000 jeunes et PP, vise à faire valoir les diverses voix des jeunes dans la prise de décisions et à éclairer les priorités et les mesures du GC concernant les jeunes. Le premier Rapport sur l'état de la jeunesse du Canada a été publié en 2021 pour la Journée internationale de la jeunesse.

### **Stratégie pour l'emploi et compétences des jeunes**

77. La Stratégie du GC pour l'emploi et les compétences des jeunes offre aux 15 à 30 ans le soutien et les opportunités qu'ils requièrent pour acquérir les compétences nécessaires pour trouver et conserver un emploi. Elle a été remaniée en 2019 pour répondre aux défis et obstacles liés au marché du travail qui ont une incidence sur les groupes méritants en matière d'équité et faire en sorte que tous les jeunes Canadiens aient des chances de réussite égales.

## H. Personnes en situation de handicap

### Droits des personnes en situation de handicap

78. Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du GC (2022) comprend l'élaboration d'une nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées, une stratégie d'emploi et une approche moderne du handicap dans l'ensemble du gouvernement. L'élaboration de ces initiatives a inclus de l'engagement auprès des OSC, des expert indépendants, des personnes en situation de handicap racialisées, des organisations nationales de personnes en situation de handicap et des prestataires de services.

79. Le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap du Nouveau-Brunswick (2020-2025) est composé de 43 recommandations par des PP touchant huit domaines différents : la pauvreté, le logement, les mesures de soutien pour les personnes ayant un handicap, la conception universelle, le transport, la citoyenneté à part entière, l'éducation, et les loisirs et le bien-être. Le Plan s'appuie sur une vaste consultation des PP par le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, l'organe consultatif statutaire chargé de superviser la mise en œuvre du plan et d'en rendre compte.

### Accessibilité

80. En 2019, le GC a promulgué la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), qui vise à réaliser un Canada sans obstacles d'ici 2040. La LCA prévoit l'identification proactive, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires : les transports, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'emploi, les communications autres que les TIC, l'approvisionnement, la conception et la prestation de programmes et de services, et l'environnement bâti. La LCA s'applique à un large éventail d'entités sous réglementation fédérale, dont les ministères et agences du GC, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les Forces armées canadiennes, les sociétés d'État, le Parlement, et les conseils de bande des Premières Nations, les banques, les transports et les services de télécommunications.

81. En 2019, le GC a créé Normes d'accessibilité Canada (NAC) afin de mener des recherches pour l'élaboration de normes nationales d'accessibilité. En 2023, NAC a publié une ébauche de normes intitulée « Conception accessible pour l'environnement bâti », qui énonce des exigences recommandées pour intégrer l'accessibilité dès la conception de l'espace physique des bâtiments et édifices.

82. Les premiers dirigeant principal de l'accessibilité et commissaire à l'accessibilité du Canada ont été nommés en mai 2022.

83. En 2018, la Nouvelle-Écosse a publié *Access by Design 2030*, une stratégie pour atteindre son objectif d'une province accessible d'ici 2030. Elle fournit un cadre pour surmonter les obstacles dans plusieurs domaines prioritaires, notamment l'environnement bâti, l'éducation, l'emploi, les biens et services, les communications et le transport en commun.

### Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

84. En 2019, la Commission Canadienne des droits de la personne a été désignée comme organe de suivi de la mise en œuvre de la CDPH par le GC. Le GC a financé des projets liés au renforcement des connaissances et de la capacité à utiliser le Protocole facultatif à la CDPH et à faciliter l'engagement international de la communauté des personnes en situation de handicap dans le suivi et la mise en œuvre de la CDPH au Canada. En 2020, le GC a accordé un financement à trois OAN pour l'élaboration de rapports parallèles reflétant le point de vue des Autochtones en situation de handicap. En 2022, le GC a présenté ses deuxième et troisième rapports combinés au Comité sur les droits des personnes handicapées.

### Soutien supplémentaire pour les personnes en situation de handicap

85. Le Programme d'aide à la vie autonome offre un soutien aux personnes à faible revenu atteintes d'une maladie chronique ou d'une incapacité vivant dans une réserve des Premières Nations, afin de les aider à recevoir des services dans leur collectivité. En 2022, le GC a

annoncé un financement supplémentaire sur trois ans qui veille à ce que les clients puissent continuer à avoir accès à des services locaux et culturellement sûrs.

86. Lancé en 2023, le Soutien au revenu pour personne handicapée du Manitoba est un programme de soutien du revenu pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée qui offre des prestations améliorées, un modèle de prestation de services souple et une réduction des formalités administratives et des exigences en matière de rapports.

## I. Migrants et réfugiés

87. En 2019, le GC a lancé le permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables. Cette mesure aide les travailleurs titulaires d'un permis de travail spécifique à l'employeur à demander un permis de travail ouvert s'ils sont victimes d'abus dans leur travail, ce qui leur permet de chercher un emploi sans compromettre leur autorisation de travailler au Canada. En 2022, des modifications au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* sont entrées en vigueur pour mieux prévenir les mauvais traitements et les abus en imposant une série de conditions aux employeurs.

88. En 2019, le GC a lancé deux programmes pilotes visant à remédier aux vulnérabilités et à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les aidants à domicile. Les programmes pilotes offrent une voie d'accès à la résidence permanente aux aidants naturels en les soumettant à une présélection en fonction des critères d'admissibilité avant qu'ils ne commencent à travailler au Canada. En outre, les aidants familiaux peuvent faire venir leur famille au Canada et changer d'employeur. Les pilotes se poursuivent jusqu'en 2024.

89. En 2020, le GC a créé le groupe de travail sur les questions liées au genre afin d'améliorer la qualité des décisions prises par la Section de la protection des réfugiés dans le cadre des demandes d'asile liées au genre, améliorant ainsi l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile risquant de subir des préjudices liés au genre.

90. En 2022, une politique publique temporaire a été mise en place pour accélérer la délivrance de permis de travail ouverts aux demandeurs d'asile. Cela permet aux demandeurs d'asile de subvenir à leurs besoins financiers et à ceux de leur famille en attendant qu'une décision soit prise sur leur demande.

91. De 2019 à 2022, Canada a été le premier pays de réinstallation des réfugiés au monde, ayant accueilli plus de 47 500 réfugiés en provenance de plus de 80 pays en 2022. En réponse à la crise en Afghanistan, le GC s'est engagé à réinstaller pas moins de 40 000 Afghans vulnérables et en avait accueilli près de 35 000 en date de juillet 2023. Il s'agit notamment de populations prioritaires victimes de marginalisation et de discrimination, telles que les femmes, les personnes 2ELGBTQIA+, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes, les membres de minorités religieuses et ethniques, et des membres de la famille élargie d'interprètes précédemment réinstallés.

92. Depuis mars 2022, le GC s'est engagé à soutenir les personnes touchées par l'invasion russe de l'Ukraine en mettant en place des mesures d'immigration leur permettant de rester, de travailler et d'étudier au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. En date de juillet 2023, plus d'un million d'Ukrainiens ont déposé une demande d'immigration, dont plus de 800 000 ont été approuvées. Le GC offre également aux Ukrainiens des services d'établissement, notamment des cours de langue et d'orientation, des services liés à l'emploi et d'autres formes de soutien.

93. Des modifications à la *Loi sur les normes du travail* du Québec, adoptées en 2018, ajoutent une obligation pour les agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (TET) de détenir un permis valide. Cette nouvelle disposition permet de réduire les risques d'exploitation et les situations de vulnérabilité dans lesquelles les TET pourraient se retrouver, notamment en garantissant la stabilité de la relation d'emploi ainsi qu'un emploi à temps plein et continu.

94. La *Temporary Foreign Worker Protection Act* (2019) de la Colombie-Britannique, impose aux recruteurs et aux employeurs de travailleurs étrangers d'être agréés par la

Direction des normes d'emploi provinciales et aux employeurs de travailleurs étrangers d'être agréés et enregistrés auprès de cette dernière.

95. La *Temporary Foreign Worker Protection Act* (2022) de l'Île-du-Prince-Édouard comble les lacunes entre les règles des programmes fédéraux pour les TET et les règles provinciales en matière de normes d'emploi afin d'ajouter un niveau supplémentaire de protection contre les mauvais traitements.

## J. Diversité, équité et inclusion

### Liberté de religion et de conviction

96. Le GC a nommé un Envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et pour la lutte contre l'antisémitisme en 2021, ainsi qu'un Représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie en 2022, afin de remédier aux préjudices particuliers subis par les communautés juives et musulmanes.

97. En 2019, des mesures de financement supplémentaires ont été introduites dans le cadre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité du GC afin de mieux répondre aux besoins des collectivités à risque d'être la cible de crimes motivés par la haine. Ce programme aide les bénéficiaires à assumer les coûts liés à l'amélioration des infrastructures de sécurité, comme l'installation d'éclairages, de clôtures, de caméras et d'alarmes, ainsi que d'autres dépenses admissibles.

98. Depuis 2021, la subvention « Alberta Security Infrastructure Program » fournit un financement pour les évaluations de sécurité, la formation connexe, l'équipement, la réponse immédiate et les améliorations de l'infrastructure de sécurité pour les installations qui desservent les communautés ou groupes identifiables à risque de crimes, d'incidents motivés par la haine ou de préjugés.

99. Le GC, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, Terre-Neuve et Labrador et le Yukon ont adopté la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

### Antiracisme et intersectionnalité

100. En 2018, le GC a souligné la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine de l'ONU et a depuis mis en œuvre une série d'initiatives et de programmes (dont l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs, la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et la première étape de l'élaboration de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires) afin d'améliorer la situation sociale et économique des communautés noires au Canada. Le GC a également participé aux deux sessions de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine (Genève, 2022 et New York, 2023).

101. Le GC s'est engagé à éliminer le racisme systémique tant dans les services offerts au public qu'au sein de la fonction publique. Cela comprend la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022, qui vise à accroître l'accès et la participation équitable aux sphères de la vie économique, culturelle, sociale et politique; ainsi que l'Appel à l'action du greffier du Conseil privé en faveur de la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale, lancé en 2021 pour lutter contre le racisme et bâtir une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive.

102. En 2018, l'Ontario a établi les Normes de données pour l'identification et la surveillance du racisme systémique et le Règlement de l'Ontario 267/18, qui autorise les secteurs de la justice, de la protection de l'enfance et de l'éducation à adhérer ces normes pour les collectes, la protection et l'analyse des données fondées sur la race et exige l'établissement de rapports publics sur ces données.

103. En 2021, l'Île-du-Prince-Édouard a créé une table de lutte contre le racisme, et embauché un conseiller en politiques anti-racistes, qui a élaboré diverses ressources, comme l'outil d'évaluation de l'impact de la lutte contre le racisme, qui applique une optique

antiracisme à la législation et aux programmes afin de mettre en évidence et de traiter les impacts sur les communautés racialisées et autochtones. En 2021, le Québec a nommé un ministre responsable de la Lutte contre le racisme mandaté de créer un Bureau de coordination de la lutte contre le racisme.

104. La *Dismantling Racism and Hate Act* (2022) de la Nouvelle-Écosse décrit l'approche de la province à l'égard du racisme systémique, de la haine et de l'inégalité et s'engage à élaborer une stratégie provinciale et un cadre d'équité en santé. Cela comprendra le travail avec les collectivités sous-représentées et mal desservies pour créer un réseau communautaire et élaborer des normes de données pour surveiller et contrer la haine, l'inégalité et le racisme systémique.

#### **Lutte contre le racisme anti-Autochtone**

105. Afin de continuer à soutenir l'engagement et l'élaboration de mesures pour aider à éliminer le racisme anti-autochtone, quatre dialogues nationaux ont eu lieu, y compris la récente dialogue nationale sur les données en 2023. Ce dialogue a réuni des organisations autochtones nationales, des organisations de professionnels de la santé autochtones, des partenaires du système de santé, de représentants PT et des experts pour discuter de la manière dont les données peuvent soutenir l'élimination du racisme anti-Autochtone dans les systèmes de santé.

106. En 2021, la Commission des droits de la personne de l'Alberta a lancé une stratégie en matière des droits de la personne des Autochtones, qui a créé un Cercle consultatif autochtone.

### **K. Personnes âgées**

107. Lancé en 2018, « Promouvoir le mieux-être, préserver la santé : un plan d'action provincial pour les aînés, les personnes qui approchent de la retraite et les aidants de l'Île-du-Prince-Édouard » comprend un pilier prioritaire relatif à la lutte contre l'âgisme et au soutien du vieillissement actif.

108. En 2019, la Colombie-Britannique a modifié sa *Loi sur les soins communautaires et l'aide à la vie autonome* et son règlement connexe afin de permettre la prestation de services supplémentaires dans les résidences avec assistance et d'améliorer les normes de santé et de sécurité juridiquement contraignantes pour les résidences avec assistance.

109. En 2021, l'Ontario a adopté une loi sur les foyers de soins de longue durée. La loi renforce l'application de la *Déclaration des droits des résidents* de soins de longue durée en alignant le langage avec les motifs de discrimination énoncés dans le *Code des droits de la personne de l'Ontario*.

110. La stratégie de lutte contre la maltraitance des personnes âgées de l'Alberta (2022) contient un plan d'action quinquennal qui encourage les Albertains, les organisations à but non-lucratif, les travailleurs de première ligne, les entreprises et les gouvernements à travailler ensemble pour prévenir et traiter la maltraitance des personnes âgées.

### **L. 2ELGBTQQIA+**

111. En 2022, le GC a lancé son premier Plan d'action fédéral 2ELGBTQQIA+ pour faire progresser les droits et l'égalité des personnes 2ELGBTQQIA+, notamment pour lutter contre et prévenir la discrimination et la stigmatisation fondées sur l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles, l'identité et l'expression de genre, et les prévenir.

112. La *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)* (2022), a créé de nouvelles infractions interdisant d'amener une autre personne à suivre une thérapie de conversion, quel que soit son âge ou son consentement, de faire sortir un enfant du Canada pour le soumettre à une thérapie de conversion, de promouvoir une thérapie de conversion ou d'en faire la publicité, et de tirer un avantage financier ou tout avantage matériel de la prestation d'une thérapie de conversion.

113. Le GC a modifié ses processus internes pour introduire une troisième option de genre dans la collecte des données, et s'affaire à la mise à jour des lignes directrices sur la pratique des clients dans les services de soins de santé afin d'intégrer les considérations liées aux diverses sexualités, aux clients transgenres et aux clients de sexe différent dans les communautés autochtones.

114. Depuis 2023, les condamnations prononcées en vertu du *Code criminel* pour des infractions liées à l'avortement, aux maisons de débauche et à l'indécence sont éligibles à l'effacement dans le cadre d'un élargissement de la *Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*.

115. En 2018, la Colombie-Britannique a ajouté un marqueur « X » comme option de troisième sexe pour les documents d'identification. En 2022, la province a retiré l'exigence de confirmation médicale par un médecin ou un psychologue lors d'une demande de changement de désignation de genre pour les personnes de 12 ans et plus. Le projet de loi déposé en 2023 permet l'octroi sur demande de certificats de naissance sans indication du sexe.

## M. Sécurité publique et application de la loi

### Sécurité nationale

116. La *Loi sur la sécurité nationale* (2019), a établi une nouvelle instance et fonction, le Commissaire au renseignement, et un organisme de surveillance, l'Agence de surveillance de la sécurité nationale et du renseignement. Cette agence examine les activités de sécurité nationale pour en vérifier la légalité, le caractère raisonnable et la nécessité, et enquête les plaintes concernant la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications.

### Crimes de haine et discours de haine

117. Le paragraphe 319 (2.1) du *Code criminel*, entré en vigueur en juin 2022, crée le délit de promotion délibérée de la haine par la négation, l'apologie ou la minimisation de l'Holocauste.

118. La Colombie-Britannique a créé Shift BC en 2019 pour prévenir l'extrémisme violent et la violence motivée par la haine. Shift BC soutient le travail de Resilience BC et du Secrétaire parlementaire provincial pour les initiatives de lutte contre le racisme, qui s'attaquent au racisme systémique et à la violence motivée par la haine.

### Lutte contre la traite des personnes

119. La *Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024* oriente les efforts du GC dans un cadre stratégique unique pour lutter contre la traite des personnes. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre au niveau opérationnel de la Stratégie coordonne les efforts fédéraux de lutte contre la traite des personnes.

120. La ligne téléphonique canadienne sur la traite des personnes du GC, créée en 2019, offre un service confidentiel national disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an qui oriente les victimes et les survivants vers des supports et des services multilingues, y compris dans plus de 20 langues autochtones.

121. La Stratégie quinquennale de lutte contre la traite des personnes de l'Ontario (2020) comprend de nouveaux fonds pour améliorer l'accès et le soutien aux victimes de la traite de personnes au secteur de la justice en élargissant divers programmes pour appuyer la prestation de services communautaires et judiciaires aux victimes et aux témoins, y compris celles qui sont adaptées sur le plan culturel pour mieux soutenir les victimes autochtones, et l'élargissement du programme de soutien juridique gratuit pour les victimes qui demandent des ordonnances de non-communication spécialisées. Une nouvelle unité provinciale d'enquête sur la traite de personnes a été créée, première en son genre au Canada.

122. Afin de renforcer la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, La *Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes*, la première du genre au

Canada, oblige d'ailleurs la province à réexaminer et mettre à jour sa stratégie de lutte contre la traite des personnes tous les cinq ans. D'autres modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario ont renforcé le pouvoir des sociétés d'aide à l'enfance d'intervenir dans les affaires de traite sexuelle des enfants, afin d'harmoniser les interventions dans toute la province, décourageant ainsi les trafiquants d'interférer avec un enfant pris en charge ou supervisé par une société, ou de l'héberger. Aussi en 2021, l'Ontario a publié un cadre politique visant à protéger les élèves de la traite sexuelle et à permettre aux communautés scolaires de jouer un rôle clé dans la lutte contre l'exploitation sexuelle.

### **Ségrégation administrative**

123. En 2019, le GC a supprimé l'isolement administratif et disciplinaire dans les prisons fédérales et a mis en place des unités d'intervention structurées (UIS) pour héberger temporairement les détenus qui présentent un risque pour les autres ou qui sont eux-mêmes à risque. Le nouveau modèle établit des exigences minimales en matière de temps passé hors des cellules et de possibilités d'interaction avec les autres. Un contrôle externe supplémentaire des UIS a été ajouté par la nomination de décideurs externes indépendants, qui exercent un contrôle sur les conditions d'incarcération d'un détenu et sur l'opportunité de son maintien dans une UIS.

124. En 2021, l'Alberta a procédé à une réforme du recours à l'isolement préventif dans le cadre de ses opérations correctionnelles. La réforme visait à réduire le temps global passé par les détenus en isolement préventif et la fréquence du recours à cette mesure conformément aux règles 44/45 de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus de l'ONU.

### **Surreprésentation des populations autochtones et des groupes minoritaires dans le système de justice pénale**

125. En 2023, le GC a créé un nouveau poste de Commissaire adjoint pour les services correctionnels autochtones au Service correctionnel du Canada, qui veillera à remédier à la surreprésentation des délinquants autochtones purgeant une peine de ressort fédéral, et qui aidera le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les appels à la justice de la CVR relevant de sa compétence.

126. L'Ontario a établi des centres de justice qui s'attaquent à la surreprésentation des Autochtones et des groupes minoritaires dans le système de justice pénale. Ouvert en 2023, le Centre de justice de Kenora s'attaque à la surreprésentation des Autochtones en augmentant le nombre d'aiguillages vers des programmes de justice réparatrice autochtones et en facilitant l'accès à des services et des soutiens multisectoriels, adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes, et en offrant des services gérés par des Autochtones afin d'amener les fournisseurs de services à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et à promouvoir la guérison communautaire et individuelle. Le Centre de justice du Nord-Ouest de Toronto se penche plutôt à la surreprésentation des jeunes Noirs et racialisés (entre 12 et 17 ans) et s'attaque aux crimes commis avec une arme à feu et à la violence dans la collectivité en offrant des mesures de soutien et des programmes communautaires multisectoriels et culturellement adaptés conçus pour les jeunes et qui répondent à un besoin sous-jacent pour briser le cycle de la délinquance.

127. En 2022, le Manitoba a signé des accords de prestation de services pour transférer le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones aux organismes autochtones manitobains. Le programme aide les autochtones à reconnaître leurs droits et obligations et à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale et fournit des informations sur les méthodes alternatives de justice, les ressources et les programmes.

128. La Colombie-Britannique et le Conseil de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique ont signé une stratégie provinciale de justice pour les Premières Nations en 2020. Cette stratégie comprend 25 actions organisées en deux axes de changement : la réforme du système judiciaire existant et la mise en place de systèmes judiciaires et d'institutions des Premières Nations.

## Police

129. Des normes de police provinciales régissant les contrôles de police ont été établies en Colombie-Britannique en 2020. Elles exigent que les politiques et les procédures de tous les services de police fournissent des orientations visant à sauvegarder les droits (p.ex., l'arrêt d'une personne doit faire fit des facteurs d'identité, quels qu'ils soient).

130. Depuis 2021, des modifications à la *Loi sur les services de police* du Manitoba assurent l'existence d'un organisme indépendant de surveillance de la police plus efficace. Les modifications élargissent la portée du mandat de l'organisme, augmentent la responsabilité des services de police et établissent un nouveau rôle de directeur des relations avec les autochtones et les communautés, afin d'établir un lien direct entre les enquêtes, la commission et les familles et communautés touchées.

131. En 2021, la Nouvelle-Écosse a renforcé son interdiction des contrôles de routine afin de fournir des directives plus claires à la police pour veiller à ce que personne ne soit assujéti à cette pratique. La mise à jour est le fruit de consultations avec la African Nova Scotian Decade for People of African Descent Coalition et la police.

## N. Entreprises et droits de la personne

132. La Politique sur l'achat éthique de vêtements du GC (2018) exige des fournisseurs de vêtements qu'ils s'assurent le respect des droits fondamentaux de la personne et du travail à l'interne et par leurs fournisseurs directs canadiens ou étrangers.

133. En 2021, le GC a ajouté des attentes en matière de droits de la personne et de normes de travail envers les fournisseurs au *Code de conduite pour les marchés publics*. Le nouveau contenu s'inspire des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, y compris les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de la personne. Le Code est inclus par référence dans les marchés conclus par le GC. De nouvelles clauses contractuelles contre le travail forcé visant à pouvoir résilier les contrats lorsqu'il existe des informations crédibles selon lesquelles les biens ont été produits en tout ou en partie par le travail forcé ou la traite des personnes sont maintenant en place.

134. Le GC travaille à aligner son travail sur la conduite responsable des entreprises avec la Déclaration de l'ONU, y compris les dispositions relatives à la conduite responsable des entreprises dans l'Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones, approuvé en 2021. La Stratégie du Canada quinquennale (2022-2027) fixe des priorités quant à la façon dont le Canada, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux et de ses partenaires, peut soutenir les entreprises canadiennes à l'étranger, notamment en aidant à s'assurer que les entreprises canadiennes actives à l'étranger respectent toutes les lois pertinentes, respectent les droits de la personne dans leurs activités, notamment dans leurs chaînes d'approvisionnement, et adoptent des pratiques exemplaires et des lignes directrices respectées à l'échelle internationale.

## O. Autres recommandations

### Changements climatiques

135. L'Initiative de leadership autochtone soutient des partenaires autochtones, des gouvernements et d'autres organisations dans l'élaboration conjointe, fondée sur des distinctions, d'un programme de leadership autochtone relatif au climat visant à renouveler la relation du Canada avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en matière de changements climatiques et à soutenir les actions autodéterminées des peuples autochtones en matière de climat.

136. Des programmes d'adaptation aux changements climatiques dédiés aux communautés autochtones du nord ont financé des projets visant la mise en œuvre de mesures d'adaptation, la réduction des risques de catastrophe et la sécurité alimentaire. Ces programmes font en sorte que les voix autochtones soient priorisées dans les discussions sur l'adaptation aux changements climatiques et aident les collectivités autochtones à surveiller et à évaluer les

effets des changements climatiques, en compensant l'utilisation du carburant diesel par des solutions alternatives renouvelables. Plus de 704 projets dans les collectivités nordiques et autochtones ont reçu du financement.

137. En 2021, le GC a annoncé un doublement de son financement international pour le climat, qui passera de 2,65 milliards (CAN) (2015-2021) à 5,3 milliards de dollars (CAN) (2021-2026) afin de soutenir les pays en développement – particulièrement les plus pauvres et vulnérables – dans leurs efforts pour bâtir des économies à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques.

---